xxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxx
31200 Toulouse
Tél. :xxxxxxxxx
Email : xxxxxxxxxxxxxxxx

Toulouse, le 03 avril 2023

Références à rappeler : JLM/NLS/23 006 190-L

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pris la peine de répondre à la demande de report de vote que je vous ai adressée au mois de février. Je me base sur votre argumentaire clair et organisé pour vous présenter à mon tour la meilleure information possible et repérer les inexactitudes qui poussent les riverains à se mobiliser pour alerter sur les problèmes que pose ce projet.

> En tout premier lieu, quitte à me répéter, il est important de rappeler que, selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le bois est la première source d'énergie renouvelable utilisée en France. Le bois énergie est donc appelé à contribuer largement aux objectifs énergétiques et climatiques français.
>
> En outre, le schéma directeur régional biomasse réalisée par la Région Occitanie confirme l'important potentiel de cette ressource locale.

À ce propos, je vous invite à considérer le fait que le schéma régional biomasse lui-même expose clairement les limites de ses méthodes d'évaluation et d'estimation et les nombreux freins à considérer pour tempérer son optimisme, dont l'accélération du réchauffement climatique.

Au moment où nait le projet de chaufferie biomasse pour la ZAC Matabiau, la question de la sur-évaluation de la ressource en bois inquiète déjà les forestiers de l'ONF et les associations de défense de la forêt. Entre temps, cette question a pris de l'ampleur dans le débat public :
- **les incendies** de l'été 2022 ont donné à voir la vulnérabilité des plantations d'arbres, mettant à mal le projet du ministère de l'agriculture d'adapter la forêt aux besoins des industriels en remplaçant les forêts de feuillus par des plantations de résineux,
- **la directive européenne RED II** est venue interdire l'exploitation de la masse ligneuse primaire en vue de produire du bois énergie. Une directive d'autant plus impactante pour notre territoire que nos forêts se composent à 80% de feuillus et qu'il reste très peu de scieries capables de valoriser ces essences et donc produire le déchet biomasse qui pourra être brûlé.
- **le déséquilibre des filières forestières** créé par le subventionnement du bois énergie n'inquiète plus seulement les associations de défense des forêts mais aussi une partie des industriels qui dénoncent le développement de pratiques inacceptables qu'il encourage. (voir débat Sud Ouest / Canopée + les nombreux reportages qui ont documenté ces questions notamment ceux de Vincent Verzat et Hugo Clément)
- **L'intérêt des citoyens** pour ce sujet ne fait que s'amplifier : l'émission aux Arbres Citoyens organisée par France 2 a permis de collecter 1,8 millions d'euros.
- **les débats au niveau européen** s'orientent vers la fin de la reconnaissance du bois comme énergie renouvelable du fait d'un renouvellement ralenti par les conditions climatiques + la prise en compte de l'importance des autres fonctions systémiques de la forêt sur la captation du carbone, la régulation du cycle de l'eau et la préservation de la biodiversité.

Au-delà de cette contribution au développement des énergies renouvelables, la biomasse énergie présente plusieurs avantages lorsqu'elle est utilisée dans les réseaux de chaleur :

- elle émet peu de CO_2 par rapport aux énergies fossiles ;
- elle est compétitive ;
- elle est créatrice d'emplois locaux et non délocalisables ;
- elle est peu polluante lorsqu'elle est développée dans les grandes chaufferies (notons qu'elle est polluante dans les cheminées des particuliers, qui ne sont pas des équipements performants et qui ne sont pas équipés de systèmes de filtration des fumées).

Avant d'aborder les différents alinéa, je voudrais rappeler que produire des énergies renouvelables n'est pas une fin en soi et que cela n'est vertueux qu'à la condition de se substituer à la production d'énergies non renouvelables.

• **Émissions de CO2** : La neutralité carbone du bois est un calcul rapporté à l'échelle d'une vie humaine. En vérité la combustion du bois émet plus de carbone que la combustion du charbon. Se pose également la question des autres GES émis + l'intégration des émissions des énergies fossiles utilisées pour l'exploitation et le transport du bois (voir Rapport ADEME - Transition 2050 Choisir maintenant, agir pour le climat / novembre 2021 / p.312)

• **Compétitivité** : Face à l'augmentation des prix, le chèque énergie a été étendu aux ménages se chauffant au bois. Force est de constater que le prix de la ressource n'est déjà pas stable. La tension sur la ressource existait déjà du fait des conflits d'usage (cf le papetier de Saint Gaudens situé dans le rayon de 100km qui importe du bois faute de ressources suffisantes sur le territoire et qui devrait pourtant être prioritaire dans la hiérarchie des usages). Il faut ajouter à cela l'augmentation rapide du nombre de projets de chaufferies biomasse stimulée par les subventions de l'ADEME et les objectifs de production d'énergies renouvelables. Arguer que l'ampleur du projet permet de négocier des prix stables sur le long terme est difficile à entendre : l'augmentation des tarifs qui ne serait pas assumée par la métropole se reporterait sur les particuliers et les installations plus modestes, certainement plus légitimes que la métropole à être prioritaire sur cette ressource du fait d'un usage traditionnel et/ou d'une plus grande proximité avec les gisements de bois.

• **Création d'emploi** : je ferais l'impasse sur ce sujet qui me semble bien anecdotique. Je reste à votre disposition pour des suggestions de créations d'emploi locaux et non délocalisables au service de projets à l'utilité collective indiscutable.

• **Pollution** : l'évacuation de ce sujet en une ligne au motif de la performance des systèmes industriels, et en les opposants aux installations individuelles, est sans nul doute le meilleur moyen d'attiser les contestations pour reprendre vos termes.
- le bois est le combustible le plus polluant. Ceci est indiscutable et documenté.
- les filtres, comme leur nom l'indique, se contentent de filtrer et ne bloquent pas toutes les émissions, à plus forte raison les plus fines qui sont les plus dangereuses.
- Pour comparer la pollution des installations individuelles à celle des installations industrielles, il faudrait prendre en compte au-delà de la performance des filtres, les quantités industrielles qui seront brûlées.
- Reconnaître que les systèmes individuels sont polluants est une bonne chose mais cela renforce la détermination des riverains à refuser une source de pollution supplémentaire quand nombre d'entre eux se sont équipés ces dernières années de chauffage au bois, sur recommandation et avec financement de l'état, précisément dans le secteur pavillonnaire qui se retrouvera le plus exposé aux émissions de la future chaufferie sans proposition de raccordement.

Afin d'ouvrir le projet à toutes les techniques possibles, nous avons fait le choix - volontaire - de prévoir la rédaction d'un cahier des charges permettant l'émergence de propositions techniques variées apportées par les entreprises candidates à la DSP. Nous nous sommes donc positionnés dans une posture d'ouverture et d'écoute de toutes les solutions envisageables qui nous seraient présentées.

Pour avoir lu attentivement l'appel d'offre, je me permets quelques commentaires à son sujet :

- l'appel d'offre incitait très largement à la mise en place d'une solution basée sur une chaufferie biomasse. Vos études préalables évacuaient toutes les alternatives au titre qu'elles étaient plus chères ou plus compliquées à mettre en place qu'une chaufferie biomasse. La hiérarchisation des critères de jugement des offres faisant passer la qualité environnementale et l'impact social en troisième et quatrième points laissait peu d'espoir de voir émerger une solution plus ambitieuse. On se réjouit qu'Engie ait anticipé la mise en place d'aides pour le développement de la géothermie profonde afin d'offrir au moins une réponse qui pourrait permettre de ne pas doubler les nuisances.

- le point le plus notable de l'appel d'offre, que vous n'évoquez pas dans ce courrier, est le fait d'avoir écarté un terrain qui aurait pu accueillir la chaufferie dans la zone bénéficiaire au titre du «problème d'acceptabilité par les riverains» et d'en désigner un autre, un kilomètre plus loin sans plus vous inquiéter de cette «acceptabilité». Alors que ce problème a été pressenti et respecté par avance pour les riverains des anciens ateliers Lapujade, il a été durement reproché aux riverains du skatepark Ernest Renan qui ont été taxés de s'opposer à un progrès écologique et leurs inquiétudes moquées lors de la réunion publique du mois de mars 2022.
Le déménagement du projet sur le chemin Gramont aurait pu donner l'occasion de vous y prendre autrement mais ce fut pire. Alors que les riverains du skatepark ont été prévenus par courrier dès le mois d'octobre du déménagement du projet sur le chemin Gramont, les riverains du nouveau terrain retenu n'ont quant à eux reçu aucune information. Ce n'est que le 6 février que le projet a été présenté en commission de quartier aux habitants du secteur 4.2 où est situé la chaufferie. Les riverains les plus directement exposés qui résident sur le secteur 3.3 n'ont quant à eux toujours pas reçu d'information de la part de vos services... sauf à s'être manifestés d'eux même. Ajoutons à cela la maladresse de M Trautmann responsable du projet qui, pour couper court aux inquiétudes quant à la pollution, a jugé bon d'essayer de convaincre les riverains qu'aux vues de la pollution qu'ils subissent déjà du fait de proximité de la rocade, ils pouvaient bien s'arranger de ce petit surplus....

Ainsi, ces négociations ne peuvent en aucun cas être commentées publiquement : cette obligation, qui s'impose à nous, a été un véritablement frein dans cette phase et nous empêchait d'organiser des échanges avec les habitants et, notamment nous interdisait les réunions publiques plus en amont dans le temps, c'est-à-dire avant la désignation de la société retenue.

Je comprends tout à fait la confidentialité qu'impose la phase de négociation, ce que je ne comprends pas c'est que vous vous en empariez pour justifier le défaut d'information des riverains. Il semble évident que c'est le cahier des charges qu'il aurait fallu soumettre aux habitants avant d'ouvrir la procédure de consultation des entreprises. L'appel d'offre que vous avez diffusé orientait très clairement les réponses vers une chaufferie biomasse située sur un terrain hors de la ZAC Matabiau, deux points qui sont au cœur de la contestation du projet.
La désignation de la société retenue vous permet enfin d'échanger avec les habitants, c'est bien mais elle vous interdit surtout de prendre en compte leurs avis et d'accéder à leurs demandes... pensez-vous vraiment qu'on puisse s'en réjouir ? La demande de report du vote visait précisément à éviter cette situation.

Evoquer la géothermie n'était donc pas, comme certains l'ont imaginé, une stratégie pour duper les citoyens, mais bien une option réelle proposée par un candidat sérieux et que Toulouse Métropole a fait préciser au cours des négociations.

Je ne doute pas, comme la plupart des riverains, que la géothermie soit une option réelle et que le délégataire ait tout intérêt à voir son forage couronné de succès. À ma connaissance, ce qui lui est reproché, c'est surtout d'être utilisée comme paravent pour masquer la persistance, voire le doublement de la solution biomasse qu'elle est appelée à compléter.

La façon dont l'option géothermie est présentée tend à laisser croire qu'elle remplacerait la biomasse alors qu'elle vient seulement s'y ajouter pour permettre de couvrir l'augmentation de la capacité du réseau de chaleur qui est passé de **35 à 64 GWh/an le temps de la consultation**. Le projet de chaufferie biomasse que nous contestions à l'origine prévoyait une installation d'une puissance de **8 MW**. Les solutions proposées par Engie prévoient des installations d'une puissance **de 8,44 à 14,7 MW** selon que l'exploitation de la géothermie s'avère possible ou non. Il est donc tout à fait logique que la mobilisation se poursuive.

Cette première réunion publique s'est déroulée comme habituellement à la Maison de la Citoyenneté dans une salle qui, dans le quartier, a la plus grande capacité d'accueil, soit une possibilité d'accueil de 120 places.

Nous avons diffusé très largement auprès des habitants du secteur l'organisation de cette rencontre : l'invitation à y participer a été déposée dans les boîtes aux lettres des habitants, à grande échelle, par nos services municipaux.

Jusqu'à présent, les diverses commissions de quartier organisées dans cette salle n'ont jamais suscité une telle fréquentation. Nous ne pouvions donc prévoir l'afflux record de participants et nous avons été contraints et désolés de devoir refuser des participants pour respecter les normes de sécurité de cette salle.

Toutefois, de façon réactive, et avec la ferme volonté de permettre aux habitants d'accéder bien légitimement à l'information, nous avons souhaité organiser une deuxième réunion, qui s'est tenue peu de temps après la première, soit le 13 février 2023.

Je suis très étonnée par cet argumentaire qui laisse penser que vous êtes aujourd'hui encore convaincu qu'il n'y a pas (ou peu) d'habitants à proximité du site d'implantation de ce projet. La réunion publique organisée par M Boyer le 16 mars 2022 à la demande du comité de quartier Minimes Barrière de Paris quand le projet était prévu sur le skatepark Ernest Renan avait rassemblé plus d'une centaine d'habitants. Il n'y avait aucune raison pour qu'il en soit autrement à l'occasion de cette nouvelle présentation. Les données disponibles sur le le geoportail montrent clairement une forte densité de population. Le nombre de permis de construire que la mairie de Toulouse a accordé récemment à proximité immédiate témoigne de la volonté de la ville de poursuivre la densification dans ce secteur.

Par ailleurs, je ne comprends pas le choix qui a été fait de présenter le projet lors d'une commission de quartier. Certes, il est prévu d'installer la chaufferie sur le quartier 4.2 mais les problèmes posés par la nature de l'installation débordent la question de l'emprise au sol. Les riverains les plus exposés aux émissions polluantes se situent sur le secteur 3.3. L'afflux d'habitants du quartier voisin était d'autant plus prévisible qu'ils sont nombreux à avoir sollicité Madame Ferrer à ce sujet.

Autre conséquence malheureuse de ce choix, seuls les habitants du secteur 4.2 et ceux du secteur 3.3 qui avaient sollicité d'eux-même Isabelle Ferrer ont été informés de la tenue de cette présentation.

J’en profite pour vous suggérer une solution pour mieux cibler les habitants qui mériteraient d’être informés de ce projet. Elle se base sur le modèle de dispersion des émissions polluantes à l’entour des installations industrielles au nord de Toulouse.
Pour cela nous pouvons nous appuyer sur deux études récentes: l’étude menée par l’ATMO Occitanie autour de l’incinérateur de Ginestou et celle des retombées de la pollution au plomb observées autour de la STCM. Les deux modèles sont cohérents. Aussi il semble tout à fait pertinent de transposer le secteur délimité par l’ARS pour la mise en place d’un périmètre de suivi sanitaire autour de la STCM, sur le secteur d’Atlanta afin de repérer tous les habitants que Toulouse Métropole devrait s’appliquer à informer, dès à présent, du projet et de la mise en place d’un comité de suivi citoyen.

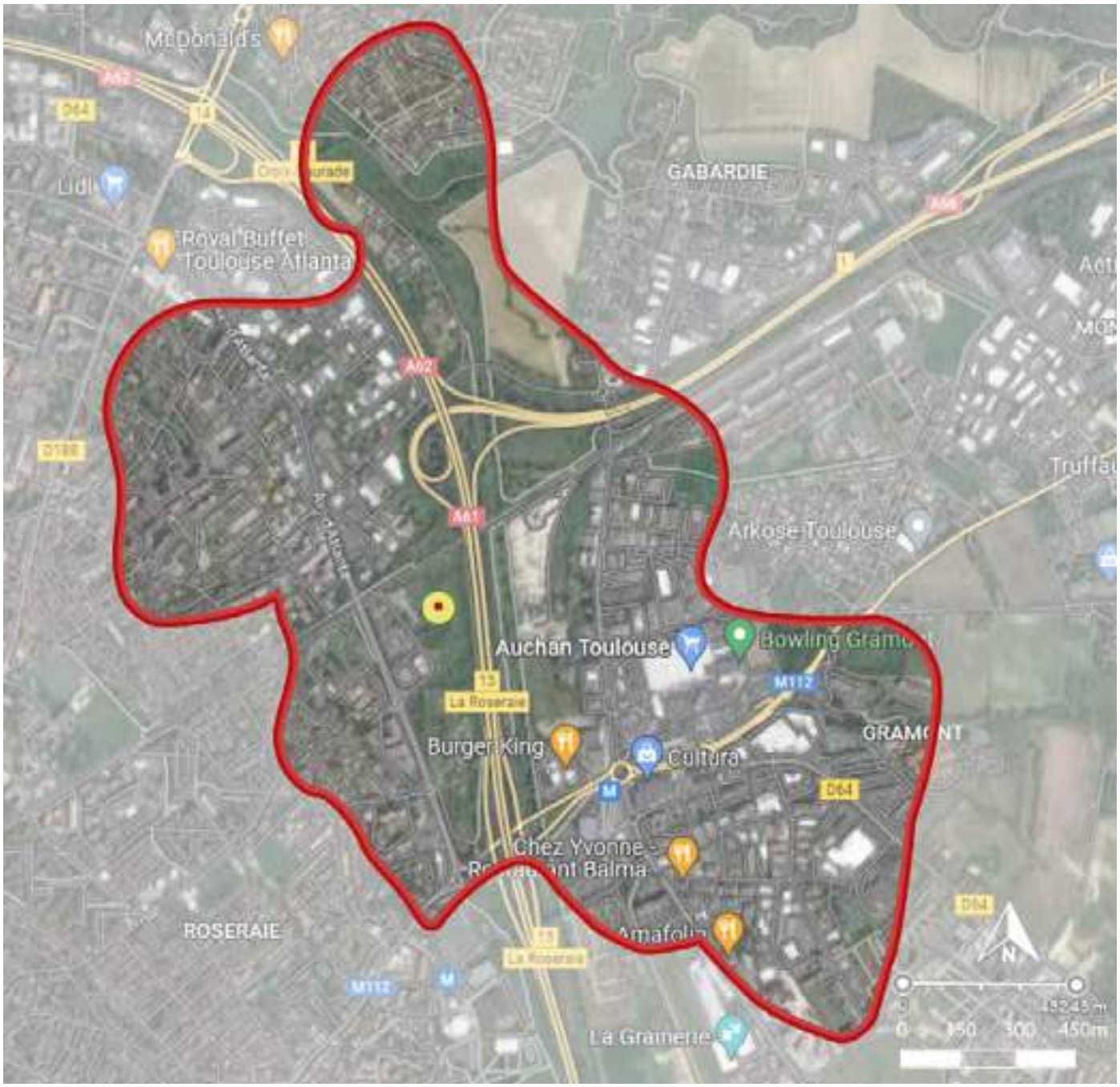

Transposition du tracé délimité par l’ARS pour définir la zone de surveillance sanitaire autour de la STCM sur le secteur d’Atlanta.

Dans tous les cas, j'attire votre attention sur le fait que la décision finale ne sera pas une décision unilatérale du délégataire (ni de notre Collectivité d'ailleurs). Ainsi, si la possibilité d'utiliser la géothermie est prouvée, ENGIE sera dans l'obligation de recourir à la géothermie. ENGIE ne pourra donc, comme certains d'entre vous le craignent, se contenter de la seule solution de chaufferie biomasse.

Ce point reste un sujet d'inquiétude dans la mesure où les conditions fixées par le délégataire pour valider la faisabilité (notamment le débit de 150M3/h) semblent particulièrement élevées. Les attentes des riverains concernant la mise en place d'un comité de suivi portent, entre autre, sur la possibilité d'obtenir au plus vite des éclaircissements sur ces sujets techniques.

De nouveaux éléments ont été ajoutés dans la délibération, à savoir la création d'un comité de suivi de l'installation.

Cette phrase oublie de mentionner le renforcement des conditions d'approvisionnement en bois qui justifierait le pluriel «de nouveaux éléments» ?

Concernant le comité de suivi citoyen, les habitants ont rédigé un courrier pour pouvoir démarrer sa mise en place au plus vite. Ce courrier vous a été transmis par Jean-Marc Iris, habitant du quartier 4.2 qui sera votre interlocuteur pour ce sujet.

Seulement 30 % de la chaleur produite alimentera la ZAC du Grand Matabiau Quai d'Oc, 70 % de la chaleur est destiné à des bâtiments existants.

Croyez bien que j'apprécie l'application que vous mettez à tenter de désamorcer mes craintes mais là encore ce point vient au contraire les amplifier.

• Sur les quartiers agités par ce projet depuis des mois, à savoir les secteurs 3.3 et 4.2, seule la résidence Amouroux 2 est pressentie pour un raccordement sans soulever d'enthousiasme. La priorité des co-propriétaires va à l'isolation thermique des bâtiments. Par ailleurs, leur expérience négative du système de chauffage collectif ajoutée au retour d'expérience des bénéficiaires captifs du réseau de chaleur de Vidailhan à Balma poussent nombre d'entre eux à craindre plutôt qu'à espérer la réalisation de ce projet.

• Le fait que 70% de la chaleur soit destinée à des bâtiments existants pousse à remettre légitimement en question 70% du volume de l'installation ! En effet, la création de réseaux de chaleur est pertinente sur des quartiers neufs avec des bâtiments récents. Le raccordement de bâtiments disposant déjà de chaufferies collectives au gaz n'a aucun sens quand la souscription d'un abonnement au biogaz suffirait à assurer leur conversion «écologique» avec les avantages de ne pas nécessiter de travaux sur voirie, de causer une pollution atmosphérique presque anecdotique au regard de celle engendrée par la combustion de biomasse et de les disperser plus régulièrement sur le territoire pour ne pas avoir à sacrifier un quartier au bénéfice d'un autre.

• L'appel d'offre diffusé par Toulouse Métropole prévoyait déjà des besoins en énergie presque deux fois supérieurs à ceux identifiés sur la ZAC. À l'issue de la consultation, le projet a encore quasiment doublé . L'impression qui prédomine est que le projet initial, à savoir l'alimentation du réseau de chaleur de la ZAC Matabiau, a complètement dégénéré pour pouvoir justifier l'installation de la chaufferie hors de la ZAC Matabiau. Nous n'avons toujours obtenu aucune réponse cohérente sur ce sujet pourtant central : pourquoi la chaufferie de la ZAC Matabiau n'est pas sur la ZAC Matabiau ? Pourquoi ce projet de réseau de chaleur n'a pas été étudié pendant la phase de concertation ?

Je tiens également à souligner, pour apaiser les craintes, qu'il existe déjà, à Toulouse, et dans notre grande agglomération, plusieurs chaufferies biomasse qui fonctionnent depuis de nombreuses années sans générer de gênes : à l'Université de Rangueil, au Centre Hospitalier Universitaire de Purpan, à Blagnac que je citais précédemment, à Balma, à Airbus.

Pour l'heure, nous ne sommes en contact qu'avec les usagers du réseau de chaleur de Vidailhan à Balma et cela est loin d'apaiser les craintes.
Les installations citées ne sont pas comparables en terme de puissance et/ou de localisation.
Enfin, l'absence de plainte ne signifie pas qu'il n'y a pas de gênes. Avez-vous mené des enquêtes auprès des riverains de ces installations ?

Par ailleurs, les études ont montré que, sur le site d'Atlanta d'une part, la pollution supplémentaire générée par cette installation est limitée à une très petite zone, ainsi que le montre les cartes jointes, et très faible : moins de 3 % du niveau de pollution ambiant pour les oxydes d'azote et moins de 1 % du niveau de pollution ambiant pour les particules fines.

Les études qui nous ont été communiquées semblent partielles :

- manquent les particules fines de type PM 2.5 à propos desquelles vous avez promis de poursuivre les discussions devant les élus métropolitains le jour du vote. Qu'en est-t-il ?

- l'expression de l'augmentation de la pollution en pourcentage et en moyennes étalées sur l'année masque la question des pics de pollution. Il faut savoir que les épisodes de grand froid à Toulouse sont concomittants de la présence d'un anticyclone responsable de pics de pollution = c'est au moment où nous connaissons les plus forts épisodes de pollution que le réseau de chaleur réclamera de brûler les plus grandes quantités de biomasse et émettra donc le plus de pollution. Un groupe de travail s'applique à produire une analyse plus poussée sur ce sujet.

- la zone de concentration maximale qui apparaît sur les cartes que vous me transmettez en pièce jointe est cohérente avec le relevé des concentrations de polluants réalisé par l'ATMO autour de l'incinérateur de Ginestou : elle correspond en effet à la zone de retombée maximale à l'ouest mais néglige de représenter l'ensemble de la zone impactée. Ci-dessous pour aperçu, la zone de de dispersion des polluants atmosphériques relevés par l'ATMO à Ginestou.

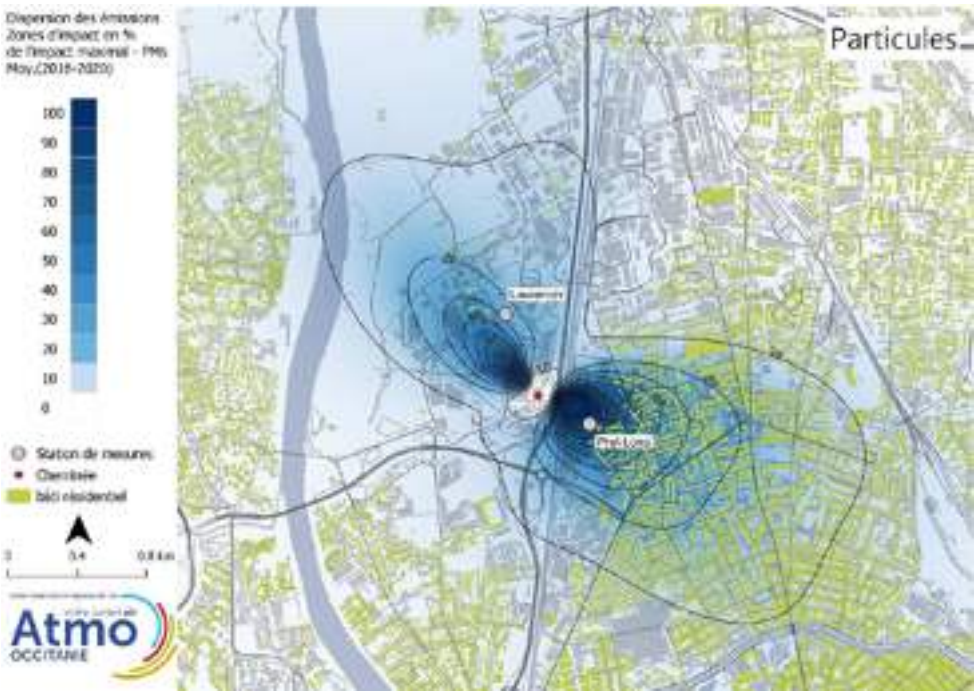

Notez par ailleurs que la confiance des riverains à ce sujet est fortement érodée :

• du fait des incohérences relevées entre les discours tenus lorsque vos services défendaient l'implantation de la chaufferie sur le skatepark Ernest Renan (à ce moment là, les particules fines étaient censées s'agglutiner sur la voie ferrée, au sud ouest de la cheminée) et maintenant qu'il est prévu sur le chemin de Gramont (là les particules préfèrent se regrouper sur la rocade, à l'est de la cheminée). La question subsidiaire étant les particules se cramponnent-elles au sol ?
• du fait du scandale de la STCM à propos de laquelle les riverains ont alerté en vain pendant des années. La découverte d'une pollution conséquente, seulement après le déménagement de l'entreprise amène à douter de l'efficacité des dispositifs de contrôle à disposition de la collectivité.

> En outre, le prix de cette chaleur renouvelable est beaucoup moins soumis aux fluctuations et augmentations du prix du gaz ; il est également moins soumis aux incertitudes futures sur la disponibilité de la ressource en gaz, ce qui est, vous en conviendrez, un avantage non négligeable dans le contexte actuel.

Le service étant destiné à un quartier particulièrement favorisé et des populations aisées, faire du critère économique une priorité me semble complètement déplacé. Ne serait-il pas normal que des quartiers favorisés payent plus cher une énergie plus écologique, ne serait-ce que pour s'excuser d'en consommer davantage que les personnes en situation de «sobriété subie» pour reprendre les termes de la ministre de la transition énergétique ?

Ce projet présage d'une aggravation des inégalités :

• à l'échelle de la ville : mettre les populations aisées à l'abri des fluctuations des prix du gaz auxquelles continueront d'être soumis les plus défavorisés contribue fatalement à aggraver les inégalités et les incompréhensions.

• à l'échelle du territoire : la capacité de la métropole à négocier les tarifs d'une ressource en tension du fait d'un volume de commande important condamne les particuliers qui se chauffent traditionnellement au bois et les chaufferies de moindre importance, pourtant plus légitimes à prétendre à la ressource du fait de leur proximité géographique avec les gisements, à encaisser seuls les augmentations prévisibles sur les prochaines années. Ceci pose plus globalement le problème de la responsabilité de la métropole vis à vis de son aire d'influence : prédatrice ou partenaire ?

Un groupe de riverain s'applique à imaginer des alternatives plus enthousiasmantes :

• la réduction des puissances avec notamment le découplage du chauffage et de l'eau chaude sanitaire,

• la possibilité de rapatrier la chaufferie de la ZAC Matabiau sur la ZAC Matabiau, avec une puissance ramenée à 30% de celle actuellement envisagée, et en lieu et place de la Tour Occitanie tant qu'à faire,

• l'opportunité de développer le recours au biogaz, une solution moins polluante et plus performante en matière d'économie d'émissions de CO_2 avec des effets positifs induits par l'augmentation de la demande, contrairement à l'aggravation de la tension sur la biomasse forestière :
- au niveau de la métropole en poussant à une meilleure gestion des déchets en vue du développement de la méthanisation permettant la réduction de la taille de l'incinérateur du Mirail,
- sur un territoire plus large en favorisant le développement de petites unités de méthanisation directement sur les exploitations agricoles dépendantes à la pétrochimie leur permettant ainsi de fabriquer leurs propres intrants et de vendre à la métropole le gaz produit.

Je profite de ce courrier pour évoquer deux points que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aborder :

• Le froid est quant à lui indiscutablement réservé à la ZAC Matabiau. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur pour les années à venir. Pourquoi le raccordement au réseau de froid n'est-il pas accessible à tous les abonnés ? Si c'est parce qu'il est soumis aux performances thermiques des bâtiments sera-t-il également refusé à la Tour Occitanie ?

• L'impact de l'installation sur l'effet d'îlot de chaleur urbain n'est jamais évoqué. On parle pourtant d'une installation qui ajoutée au Techno Centre voisin aboutit à l'artificialisation d'environ 11Ha de pleine terre qui faisaient jusqu'à présent tampon entre la rocade et les quartiers résidentiels.

Enfin, je vous invite à convenir que nous aurions gagné beaucoup de temps et d'énergie à organiser une véritable concertation autour de ce sujet avant le lancement de l'appel d'offre.
Vous avez évoqué lors du conseil municipal du 9 décembre 2022 une «culture de la peur» qui pousserait les habitants à s'opposer pour s'opposer dès qu'un nouveau projet est annoncé et expliqué qu'il suffirait de faire preuve de pédagogie pour les convaincre et avancer. J'ai bon espoir que le fait que les informations que nous nous appliquons à porter à votre connaissance depuis quasiment un an aient été confirmé par les évolutions légales et/ou leur traitement médiatique, vous pousse aujourd'hui à accorder plus de crédits à nos propos.

Je vous invite aussi à considérer que l'inquiétude croissante des riverains est légitime et que vos décisions ne résolvent en rien leur problème concret de précarité énergétique. Une analyse plus rationnelle de la crise conduirait à envisager à l'avenir que les ressources énergétiques, même renouvelables, sont limitées. Ne pas le voir conduira inévitablement aux mêmes effets à court terme : raréfaction de la ressource et fracture sociale.
Plutôt que chercher à remplacer le gaz par le bois, je vous suggére d'engager une politique véritablement durable en investissant massivement dans l'isolation des bâtiments, et en particulier dans ces copropriétés en difficulté. Il est vrai que le principal intérêt du réseau de chaleur opéré en délégation de service public est, M. Trautmann le répète à l'envie, « que cela ne coute rien à la métropole ». Ce qui n'est pas le cas d'un projet ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments.

Pour conclure, je vous remercie de m'avoir adressé cette réponse mais je m'inquiète du fait qu'elle ne soit parvenue qu'à moi seule. Aussi je profite de cette réponse pour vous inviter à prendre le temps de répondre à toutes les personnes qui vous ont écrit. Je ne les connais pas toutes mais je vous garantis qu'elles ne sont pas moins impliqués ni moins impatientes que moi d'avoir un retour de votre part et de voir engagées les discussions que vous avez promis de poursuivre à propos du contrôle de l'approvisionnement du bois, de l'amélioration du système de filtration et de la reconnaissance des nuisances générées par la création d'un fond de compensation.

Par la suite, la mise en place du comité de suivi citoyen permettra de rassembler toutes ses personnes et de lister de façon plus exhaustives tous les points de désaccords qui méritent d'être entendus et discutés.

Bien cordialement,

Céline Lacroix